

LORRAINE

Axe 1 : Evolution des organisations, des métiers, des techniques et des compétences

# L'agent des services hospitaliers dans le parcours de soin : Module 3 - Préservation de l'autonomie du patient

## Contexte

---

Le rôle perçu par les agents eux-mêmes dans leur fonctionnement quotidien, correspond t-il exactement à leurs missions ? Comporte-il des dimensions autres, en particulier sur le plan humain ? Dans le contexte réglementaire ou les champs de compétences sont de plus en plus recentrés, le rôle de l'ASH a besoin d'être explicité. En dehors de la réglementation, l'ASH dont le rôle est souvent mal connu, est partie prenante de la bonne prise en charge des usagers, car chacun à son échelle y concourt, notamment dans la prévention des infections nosocomiales. Il paraît important de resituer ces professionnels dans le parcours de soin, qui participent au confort du patient.

## Objectifs

---

### Objectif indicatif

Adapter son comportement pour favoriser le maintien de l'autonomie du patient dans les actes de la vie quotidienne.

## Renseignements complémentaires

---

**Modalité pédagogique :** Présentiel

**Nombre de participants :** De 8 à 15 participants

**Coût pédagogique :** Financé sur fonds mutualisés ANFH (crédits régionaux)

## Programme

---

### Programme indicatif

- Mieux comprendre les notions de stimulation et d'activités de la vie quotidienne.
- Les notions en lien avec l'aide à la réalisation des actes de la vie quotidienne.
- Préserver l'autonomie du résident lors de l'aide aux actes de la vie quotidienne.
- Favoriser l'autonomie et être vecteur d'estime de soi et d'espoir.
- Identifier les pratiques susceptibles de soutenir l'autonomie de la personne souffrant de handicap ou de perte d'autonomie.

**Public**  
**ASH / ASHQ**

**Exercice**  
**2024**

**Code de formation**  
**AFR 1.11**

**Nature**  
**AFR**

**Organisé par**  
**Formavenir Performances ou Réseau Cèdre Santé**

**Durée**  
**7 heures**

**Typologie**  
**Formation continue ou Développement des connaissances et des compétences**